

Bruxelles, le 28 novembre 2022  
(OR. en)

15361/22

JEUN 180  
SOC 655  
EDUC 409  
GENDER 195  
DIGIT 225

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

Objet: Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale

---

Les délégations trouveront en annexe le texte des conclusions visées en objet, adopté par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session tenue les 28 et 29 novembre 2022.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,  
RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RECONNAISSANT CE QUI SUIT:

1. L'objectif européen pour la jeunesse n° 3, "Sociétés inclusives", de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, vise à "fournir plus d'espaces, d'opportunités, de ressources et de programmes pour promouvoir le dialogue<sup>1</sup>, la cohésion sociale et combattre la discrimination et la ségrégation", tandis que son objectif n° 4, "Information et dialogue constructif", vise à faire en sorte que les jeunes s'engagent dans un dialogue participatif et constructif.
2. En s'appuyant sur les possibilités existantes aux niveaux européen, national, régional et local, l'Année européenne de la jeunesse (2022) met en lumière la nécessité de donner des moyens d'action aux jeunes, de les mettre à l'honneur, de les soutenir et de nouer avec eux un dialogue afin de veiller à ce que leurs intérêts et leurs besoins soient dûment pris en compte dans l'action politique et ce, dans tous les domaines d'action<sup>2</sup>. La dimension intergénérationnelle des politiques en faveur de la jeunesse est essentielle pour permettre la réalisation des objectifs de cette Année européenne et de pérenniser son héritage dans une perspective de cohésion sociale.

---

<sup>1</sup> Aux fins des présentes conclusions du Conseil, on entend par "dialogue" le "dialogue intergénérationnel".

<sup>2</sup> Décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022), JO L462/1.

3. L'animation socio-éducative peut, entre autres, contribuer à associer des jeunes qui sont issus de milieux divers et ont des conditions de vie différentes, y compris ceux ayant le moins d'opportunités, à différents types de projets et d'activités intergénérationnels, et constituer un instrument précieux pour promouvoir le dialogue, la solidarité et l'équité intergénérationnels, ainsi que pour établir des relations positives entre personnes de différentes générations.
4. Les conseils de la jeunesse, les organisations de jeunesse, les réseaux de jeunes et les groupes non formels de jeunes peuvent jouer un rôle important dans la promotion du dialogue, de l'équité et de la solidarité intergénérationnels. Grâce à leur expertise<sup>3</sup> et leurs connaissances pratiques dans le domaine de la jeunesse, ces entités créent un espace d'expérimentation et peuvent contribuer à la découverte de solutions innovantes et de modes de collaboration intergénérationnelle.
5. La pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, qui a provoqué un afflux sans précédent de réfugiés ukrainiens en Europe en 2022, ont montré l'importance que revêtent les volontaires de tous âges pour les sociétés, en ce qu'ils promeuvent la résilience de la société face aux situations de crise. En effet, durant la pandémie et face à l'afflux de réfugiés, les jeunes volontaires au sein des États membres ont montré leur potentiel en matière de promotion de la solidarité intergénérationnelle et de création de liens intergénérationnels entre les jeunes et d'autres groupes d'âge<sup>4</sup>.
6. Le volontariat intergénérationnel rassemble des jeunes et des personnes âgées dans le cadre d'activités, de programmes et de projets ciblés et mutuellement bénéfiques qui favorisent la solidarité, une compréhension et un respect plus profonds entre les générations, et contribuent à la création de communautés plus cohésives.

---

<sup>3</sup> On entend par "expertise dans le domaine de la jeunesse" l'expérience qu'ont les jeunes de ce qui donne des résultats et fonctionne bien.

<sup>4</sup> Réponses des États membres à des questionnaires régulièrement mis à jour sur les mesures adoptées par les États membres dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse pendant la pandémie de COVID-19, sous les présidences HR, DE, PT et SI.

7. La fracture numérique illustre une inégalité de longue date en matière de développement des compétences et d'accès aux nouvelles technologies. Le livre vert de la Commission sur le vieillissement reconnaît que "les investissements en faveur des compétences numériques, du développement communautaire et de la cohésion entre les générations peuvent empêcher la détérioration de la santé mentale et du bien-être et réduire les inégalités".<sup>5</sup> Le partage des compétences et des connaissances numériques est un domaine dans lequel les jeunes peuvent jouer un rôle de premier plan et contribuer à créer un sentiment de lien intergénérationnel renforcé avec des personnes plus âgées qu'eux<sup>6</sup>.
8. Les programmes et initiatives de l'UE tels qu'Erasmus+, le corps européen de solidarité, le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, l'Année européenne de la jeunesse 2022, la conférence sur l'avenir de l'Europe, le nouveau Bauhaus européen, ainsi que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), y compris ALMA (Aim, Learn, Master, Achieve) au titre du Fonds social européen+ et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (NextGenerationEU), peuvent constituer des instruments précieux pour promouvoir le dialogue intergénérationnel et encourager la solidarité intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse aux niveaux local, régional, national et européen. Les projets fondés sur le volontariat et les activités de solidarité illustrent parfaitement l'engagement des jeunes à participer activement, entre autres, au dialogue et à la solidarité intergénérationnels.

---

<sup>5</sup> Livre vert de la Commission sur le vieillissement: Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre générations, COM (2021) 50 final, JO C 50 du 27.1.2021, p. 21.

<sup>6</sup> EURACTIV rapport spécial Golden years: Opportunities for Europe's ageing population, 22 juin 2022, avec une référence à Edwards Lifesciences' Unifying Generations: Building the Pathway to Intergenerational Solidarity, 21 juin 2022.

9. La promotion de l'équité intergénérationnelle au moyen de politiques liées à la jeunesse<sup>7</sup> à tous les niveaux revêt une grande importance, en particulier dans les zones rurales, reculées, périphériques et moins développées ainsi que dans les régions ultrapériphériques. La part décroissante des jeunes générations dans les différents États membres<sup>8</sup> et la "fuite des cerveaux" constituent des défis majeurs pour bon nombre de ces communautés, pour lesquelles il est essentiel d'accorder une plus grande priorité à l'équité intergénérationnelle en élaborant des politiques de soutien à la jeunesse<sup>9</sup> afin d'assurer la cohésion.
10. L'égalité de genre<sup>10</sup> doit être assurée dans le cadre des efforts visant à faciliter la dimension intergénérationnelle dans les politiques liées à la jeunesse et dans l'offre en matière d'animation socio-éducative. Pour cela, des efforts sont nécessaires non seulement de la part des gouvernements, mais aussi de la société civile, y compris des organisations de jeunesse, des responsables de jeunesse, des animateurs socio-éducatifs, des médias et du secteur privé.
11. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui est le plus grand mécanisme participatif de l'UE pour les jeunes, et le système de cogestion du Conseil de l'Europe, offrent des espaces permettant de conceptualiser le dialogue intergénérationnel comme un processus dans lequel des personnes d'âges différents disposent d'un espace de réflexion commune et de coproduction. Lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse qui s'est tenue à Prague du 11 au 13 juillet 2022, les jeunes ont exprimé le point de vue selon lequel le dialogue intergénérationnel ne devrait pas se substituer à un dialogue direct des jeunes avec les décideurs politiques, mais devrait avoir lieu en parallèle.

---

<sup>7</sup> Les politiques liées à la jeunesse sont des politiques qui ont une incidence sur la vie des jeunes et qui visent essentiellement à améliorer leurs conditions de vie et leurs perspectives, ainsi qu'à soutenir l'égalité des chances en matière de participation à la vie économique, sociale et politique.

<sup>8</sup> Note d'orientation sur le vieillissement n° 18 de la CEE-ONU, mars 2017.

<sup>9</sup> Les politiques de soutien à la jeunesse sont fondées sur l'évaluation des besoins des jeunes et abordent différents aspects des politiques publiques qui ne sont pas couverts par des documents d'orientation plus généraux, tels que le bien-être, la santé mentale, le logement, l'accès aux infrastructures ou aux services, etc.

<sup>10</sup> La stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 fixe un cadre pour les travaux de la Commission européenne dans ce domaine et décrit les objectifs stratégiques à atteindre et les mesures essentielles à prendre au cours de la période 2020-2025. Communication de la Commission COM(2020) 152 final.

## CONSIDÈRENT CE QUI SUIT:

12. Il est important de promouvoir le dialogue tant entre les jeunes qu'entre eux et les générations plus âgées. Les avantages que présente la mise en commun de l'expérience et des compétences de différentes générations sont importants et contribuent à construire des sociétés pacifiques et cohésives fondées sur le respect mutuel, l'empathie, la solidarité et la compréhension des besoins de tous les groupes d'âge.
13. La participation des jeunes au dialogue intergénérationnel et aux projets de solidarité intergénérationnelle, y compris les activités de volontariat, permet aux jeunes d'acquérir des compétences transversales et des aptitudes sociales, qu'ils peuvent appliquer dans d'autres domaines de leur vie. La participation active de différentes générations au dialogue intergénérationnel contribue au développement des compétences interpersonnelles et de l'adaptabilité réciproque et aide à accroître la résilience et le bien-être de la société par l'engagement social, le renforcement des liens sociaux et la prévention de l'isolement social.
14. La promotion de l'équité intergénérationnelle par une approche globale et prospective du développement des politiques liées à la jeunesse contribue à la cohésion sociale. Les décideurs politiques, soutenus par les chercheurs, les animateurs socio-éducatifs, les organisations de jeunesse, ainsi que par d'autres professionnels<sup>11</sup> et parties prenantes concernées, devraient faire preuve d'une volonté politique forte de lutter contre les inégalités, tant au sein des générations qu'entre celles-ci, et de relever les défis intergénérationnels. Ils devraient avoir accès aux données et éléments probants nationaux et européens existants, ventilés par âge, qui permettent de surveiller les inégalités entre les jeunes issus de milieux divers et ayant des conditions de vie différentes ainsi qu'entre les groupes d'âge.

---

<sup>11</sup> Aux fins des présentes conclusions du Conseil, on entend par "autre professionnel" une personne généralement considérée, en fonction du contexte national, comme un mentor, un éducateur, un universitaire, un instructeur ou un formateur, qui dispense un enseignement ou une formation aux décideurs politiques, aux animateurs socio-éducatifs et aux volontaires travaillant dans le domaine de la jeunesse afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour accomplir leur travail ou exercer leurs activités.

15. Les décideurs politiques, les organisations de jeunesse, y compris les conseils locaux de la jeunesse, les jeunes, les animateurs socio-éducatifs, les responsables de jeunesse, les chercheurs, les éducateurs et d'autres parties prenantes concernées devraient considérer, le cas échéant, des mesures supplémentaires et des approches innovantes susceptibles de rassembler des jeunes et d'autres groupes d'âge dans le cadre de processus décisionnels.
16. L'hétérogénéité des générations, du point de vue de la diversité des caractéristiques individuelles et collectives, y compris les capacités mentales et physiques et les conditions socio-économiques, ainsi que les identités auxquelles elles adhèrent, doivent être respectées afin que toutes les générations aient les mêmes chances de participer pleinement et efficacement à un dialogue intergénérationnel à tous les niveaux de la prise de décision ayant une incidence sur leur vie personnelle, professionnelle et sociale.
17. Il est important d'aider les animateurs socio-éducatifs rémunérés et bénévoles à promouvoir et mettre en œuvre la dimension intergénérationnelle dans le cadre de leur travail. L'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs rémunérés et bénévoles à la dimension intergénérationnelle devraient être adaptées, le cas échéant, afin de promouvoir la solidarité intergénérationnelle et l'équité dans l'offre d'animation socio-éducative et dans les activités de volontariat.
18. La participation de chercheurs au développement de mesures structurelles à long terme pour promouvoir la solidarité et la justice intergénérationnelles, au moyen, par exemple, de l'élaboration d'indicateurs en matière d'équité intergénérationnelle ou de publications périodiques de recherche sur l'équité intergénérationnelle est une possibilité qu'il convient d'examiner.

19. Des initiatives innovantes de dialogue intergénérationnel sur le développement des compétences numériques peuvent encourager les jeunes européens à faciliter la participation de leurs pairs et des personnes âgées à la transition numérique. Ces initiatives, qui visent à donner aux communautés les moyens de renforcer leurs compétences en matière d'habileté numérique, peuvent atténuer la solitude des membres de la communauté, contribuer à leur bien-être, accroître leur inclusion sociale et contribuer ainsi à la création de communautés cohésives.
20. Le concept de développement durable, tel que visé dans les objectifs de développement durable des Nations unies, et la nécessité d'en renforcer la dimension sociale impliquent la participation active des citoyens de tous âges à la construction de communautés sûres, inclusives et cohésives. La reconnaissance de la diversité des besoins et des responsabilités des différents groupes d'âge par la société peut être renforcée par des événements et des activités de volontariat rassemblant des représentants de différents groupes d'âge, afin de donner aux générations jeunes et plus âgées la possibilité d'interagir et d'échanger leurs points de vue sur les sujets liés à une Europe durable.
21. Comprendre la diversité des générations a des implications importantes en matière de renforcement des capacités pour développer des relations intergénérationnelles saines et accroître la cohésion sociale. Afin de promouvoir le dialogue entre les générations jeunes et plus âgées, il convient également d'offrir aux enfants la possibilité de prendre part au dialogue intergénérationnel, en vue de créer une expérience commune de dialogue constructif tout en développant le respect mutuel et l'empathie dès le plus jeune âge.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

22. Sensibiliser les décideurs politiques aux questions d'équité intergénérationnelle et leur fournir les éléments probants, informations, données et autres ressources pertinentes nécessaires pour renforcer l'égalité en fonction de l'âge dans l'élaboration des politiques.
23. Étudier les possibilités d'inclure dans les stratégies et les politiques en faveur de la jeunesse, le cas échéant, des objectifs et des mesures qui tiennent compte de la dimension intergénérationnelle. Ces objectifs et mesures devraient être élaborés à partir des connaissances, des éléments probants et des bonnes pratiques, et en concertation avec groupes de jeunes divers, leurs organisations représentatives et d'autres parties prenantes concernées, de manière à parvenir à des résultats politiques plus réactifs et inclusifs.
24. Promouvoir et faciliter, en coopération étroite avec les organisations de jeunesse, les conseils de la jeunesse et les autorités et communautés locales, régionales et nationales, des consultations auprès des jeunes ainsi que la participation active et significative de ceux-ci à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la dimension intergénérationnelle de toutes les politiques liées à la jeunesse.
25. Faciliter la création de possibilités et d'espaces accessibles permettant aux jeunes de s'engager dans un dialogue intergénérationnel constructif dans le cadre des processus décisionnels publics dans tous les domaines d'action qui ont une incidence sur leur vie et leur bien-être, en mettant en œuvre des mesures ciblées qui permettent la participation, en particulier, des jeunes ayant le moins d'opportunités et des groupes de jeunes sous-représentés.
26. Étudier des moyens d'offrir un espace destiné à rassembler les décideurs politiques, les chercheurs, les animateurs socio-éducatifs et les jeunes afin qu'ils puissent mettre au point des outils de dialogue intergénérationnel tels que des boîtes à outils pour le dialogue intergénérationnel, et faciliter un accès égal à l'information sur la manière dont la voix des jeunes peut être entendue grâce aux possibilités de dialogue intergénérationnel.

27. Tirer parti des possibilités offertes par le corps européen de solidarité et le programme Erasmus+ pour ce qui est de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de renforcement des capacités par les organisations de jeunesse et les jeunes qui contribuent au développement du volontariat local en créant des partenariats qui reflètent la diversité de la communauté dans son ensemble et les besoins des différentes générations.
28. Étudier les façons dont les cadres existants fondés sur les compétences<sup>12</sup> en matière d'apprentissage, d'éducation et de formation formels et non formels dans le domaine de l'animation socio-éducative peuvent contribuer à intégrer la dimension intergénérationnelle dans les activités d'animation socio-éducative.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

29. Étudier l'utilisation des lignes directrices, boîtes à outils<sup>13</sup> et mécanismes existants, tels que les panels de citoyens<sup>14</sup>, pour soutenir l'intégration de la dimension de la jeunesse dans les politiques sectorielles et renforcer ainsi la cohérence des politiques, de manière à mettre en œuvre des politiques et des services qui répondent davantage aux besoins des jeunes.

---

<sup>12</sup> Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec(2017)4 du Comité des Ministres aux États membres relative au travail de jeunesse.

<sup>13</sup> OCDE (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?* (Gouvernance pour la jeunesse, confiance et justice intergénérationnelle: adaptés à toutes les générations?), OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris; ou encore *Stratégie des Nations unies pour la jeunesse, système d'indicateurs relatifs à la jeunesse, Jeunesse 2030 - Travailler avec et pour les jeunes*.

<sup>14</sup> COM(2022) 404 final: les panels de citoyens permettent aux citoyens de réfléchir ensemble à des sujets qui les concernent. Par exemple, les panels de citoyens européens étaient un élément clé de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Comme c'était le cas lors de cette conférence, les participants devraient être sélectionnés de manière aléatoire. Mais ils devraient également refléter la diversité et la démographie de l'Europe. Les jeunes devraient représenter un tiers des participants. Le cas échéant, un "rapport citoyen" sera intégré dans l'analyse d'impact, résumant les résultats de ces processus participatifs et délibératifs. Si tous les participants sont des jeunes, on parlera d'"évaluation d'impact du point de vue des jeunes". Le premier de cette nouvelle génération de panels de citoyens sera lancé dans le contexte du discours sur l'état de l'Union de 2022.

30. Continuer d'utiliser les mécanismes et plateformes participatifs existants, tels que les sessions de simulation de parlement des jeunes et le dialogue stratégique avec les décideurs politiques aux niveaux local, régional, national et européen afin de promouvoir le dialogue intergénérationnel à tous les niveaux entre les jeunes et les parties prenantes dotées de mandats décisionnels.
31. Utiliser les réseaux et outils existants, notamment Eurodesk et le portail européen de la jeunesse, pour mettre en avant des informations adaptées à l'utilisateur sur les différentes possibilités offertes par l'UE pour élaborer et mettre en œuvre des projets et des initiatives en faveur du dialogue, de la solidarité et de l'équité intergénérationnels.
32. Faciliter l'échange de bonnes pratiques qui couvrent l'engagement conjoint des citoyens jeunes et âgés dans des activités de solidarité ainsi que dans la planification communautaire, telles que cet engagement est développé dans le cadre de programmes comme Erasmus+ et le corps européen de solidarité, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie par l'intermédiaire des outils et plateformes de l'UE existants, afin d'augmenter la cohésion sociale des communautés locales.
33. Organiser des activités d'apprentissage mutuel, des activités d'apprentissage entre pairs ou d'autres formes pertinentes de coopération entre des parties prenantes provenant de divers domaines d'action, les jeunes et les organisations de jeunesse sur la promotion du dialogue, de la solidarité et de l'équité intergénérationnels.
34. Dans le contexte du cadre financier et des programmes existants, soutenir et, lorsque cela est possible, étudier la mise en place d'espaces et d'initiatives en faveur des jeunes. Afin de renforcer la cohésion sociale, leur permettre d'élaborer des activités promouvant le dialogue intergénérationnel et de participer à de telles activités.

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE  
SUBSIDIARITÉ, À:

35. Favoriser les synergies entre la politique de la jeunesse et d'autres politiques et programmes concernant les jeunes afin d'atteindre les objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, notamment les objectifs européens pour la jeunesse n° 3, "Sociétés inclusives", et n° 4, "Information et dialogue constructif", les objectifs ciblés de ce dernier comprenant le dialogue et la cohésion sociale ainsi que la capacité à s'engager dans un dialogue respectueux et non violent.
36. Souligner le rôle du coordinateur européen des activités relatives à la jeunesse pour ce qui est de sensibiliser à la nécessité d'aborder les considérations intergénérationnelles dans tous les domaines d'action pertinents.
37. Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les États membres sur la manière de favoriser le dialogue et la solidarité intergénérationnels en tirant parti du portail européen de la jeunesse, du wiki pour les jeunes et de programmes et initiatives de l'UE tels qu'Erasmus+, le corps européen de solidarité, Europe créative et le nouveau Bauhaus européen.

INVITENT TOUS LES ACTEURS PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION EUROPÉENNES DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE À:

38. Promouvoir la Journée européenne de la solidarité intergénérationnelle, célébrée chaque année le 29 avril depuis 2009, qui offre à l'Union une bonne occasion de renouveler son engagement en faveur du renforcement de la solidarité et de la coopération entre les générations afin de promouvoir une société juste et durable<sup>15</sup>.
39. Stimuler le dialogue intergénérationnel afin de lutter contre la discrimination fondée sur l'âge et l'âgisme en rassemblant différents groupes d'âge et en leur permettant de mieux se connaître, d'apprendre les uns des autres et de coopérer dans leur vie quotidienne.
40. Déployer des efforts conjoints pour mettre en œuvre l'objectif européen pour la jeunesse n° 3 en s'adressant à différentes générations au moyen d'activités communes visant à associer les communautés locales à la lutte contre les campagnes de désinformation ciblée et de propagande. Le cas échéant, il convient d'évaluer et d'envisager d'étendre, dans les cadres d'éducation formels comme non formels, les programmes d'éducation aux médias visant à renforcer la résilience de la société face aux campagnes de désinformation ciblée et de mésinformation. Cela importe particulièrement dans le contexte des campagnes de désinformation et de mésinformation dans les situations de crise telles que la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine en 2022.

---

<sup>15</sup> Décision n° 940/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2011 relative à l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012), JO L 246 du 23.9.2011, p. 5.

a) RÉFÉRENCES

En adoptant les présentes conclusions, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, ont pris note des documents suivants:

- Recommandation du Conseil du 5 avril 2022 relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne, JO C 157 du 11.4.2022, p. 1.
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, intitulées "Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement", JO C 159 du 12.4.2022, p. 9.
- Décision relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022), JO L 462 du 28.12.2021, p. 1.
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la préservation et la création d'espaces civiques pour les jeunes facilitant une participation effective de la jeunesse, JO C 50I du 13.12.2021, p. 19.
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels, JO C 241 du 21.6.2021, p. 3.
- Commission européenne, Livre vert sur le vieillissement: Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre générations, COM(2021) 50 final.
- Conclusions du Conseil sur l'intégration du vieillissement dans les politiques, 6976/21 (2021).

- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe, JO C 415 du 1.12.2020, p. 16.
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, intitulées "Améliorer les perspectives des jeunes dans les zones rurales et éloignées", JO C 193 du 9.6.2020, p. 3.
- Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse – Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, JO C 189 du 5.6.2019, p. 1.
- Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.
- Décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012), JO L 246 du 23.9.2011, p. 5.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée "Nouveau Bauhaus européen Esthétique, durable, ouvert à tous", COM (2021) 573 final.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée "Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant", COM(2021) 142 final.

- European Council on Foreign Relations, Les divisions invisibles de l'Europe: comment le Covid-19 polarise la politique européenne, septembre 2021.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025", COM(2020) 152 final.
- Commission européenne, Mapping study on the intergenerational dimension of sport: final report to the European Commission, Office des publications, 2020.
- Commission européenne, Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux.
- Commission européenne, Les 20 principes clés du socle européen des droits sociaux.
- OCDE, Recommandation du Conseil sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes, OECD/LEGAL/0474 du 10.06.2022.

- Rapport de l'OCDE intitulé "La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle: des politiques adaptées à toutes les générations?", 22.11.2020.
- Rapport de l'OCDE intitulé "Les jeunes et le COVID-19 : réponses, relance et résilience", 11.6.2020.
- Commission européenne, document de travail des services de la Commission, lignes directrices pour une meilleure réglementation, SWD(2021) 305 final du 3.11.2021.
- Nations unies, Stratégie des Nations unies pour la jeunesse, Jeunesse 2030 - Travailler avec et pour les jeunes.
- Deležan Tomaž, Derailing modern democracies: the case of youth absence from an intergenerational perspective, Annales, 2018.
- Deležan Tomaž, Intergenerational dialogue for democracy. International IDEA Discussion Paper 1/2017.
- Lettre adressée aux institutions de l'UE par Parents for Future Europe, 12 juin 2020.

## b) DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX CONCEPTS AUX FINS DES PRÉSENTES CONCLUSIONS

La "promotion de la dimension intergénérationnelle dans le cadre de l'élaboration des politiques de la jeunesse et de l'offre en matière d'animation socio-éducative" désigne la promotion du dialogue intergénérationnel, de la solidarité, de la justice et de l'équité intergénérationnelles dans le domaine de la jeunesse dans le cadre du mandat de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027 à travers:

- des politiques intersectorielles innovantes en faveur de la jeunesse (en faisant par exemple de la dimension intergénérationnelle l'une des priorités horizontales, l'un des piliers ou l'un des objectifs stratégiques ou opérationnels des documents relatifs à la politique de la jeunesse) qui favorisent le dialogue dans les processus décisionnels afin de permettre aux jeunes de participer sur un pied d'égalité aux décisions qui ont une incidence sur leur vie et, ainsi, de promouvoir la diversité des âges et l'équité entre les âges dans la vie publique aux niveaux local, régional, national et européen;
- un enrichissement de l'offre en matière d'animation socio-éducative grâce à l'intégration de la solidarité intergénérationnelle et du dialogue intergénérationnel dans les activités d'animation socio-éducative et les activités de volontariat.

Le "dialogue intergénérationnel" désigne un espace ou une occasion de participation, interactifs et sûrs, qui réunissent les générations jeunes et plus âgées afin de leur permettre de partager des connaissances et de créer une expérience collective. Ce dialogue peut être mené dans le cadre de divers mécanismes (enquêtes, réunions, tables rondes, panels de citoyens, forums ou conseils consultatifs par exemple), dans le but de parvenir à des niveaux élevés de citoyenneté éclairée, de prise de décision partagée, et d'intégrer l'équité intergénérationnelle et les principes de justice à différents niveaux de gouvernance.

L'"égalité intergénérationnelle" désigne le fait d'offrir le même niveau d'opportunités et d'assistance à tous les groupes d'âge de la société. Elle permet de faire en sorte que tous les groupes d'âge aient les mêmes droits et les mêmes responsabilités.

L'"équité intergénérationnelle" désigne le fait de reconnaître que les divers groupes d'âge ont des besoins différents et qu'il convient de corriger les déséquilibres. Le processus est continu et passe par l'identification et la suppression des obstacles intentionnels et non intentionnels qui résultent de biais ou de structures systémiques. L'équité désigne le fait de fournir divers niveaux d'aide et d'assistance en fonction des besoins ou des capacités spécifiques des différents groupes d'âge. Elle permet de faire en sorte que chaque groupe d'âge dispose des ressources dont il a besoin pour avoir accès aux mêmes opportunités.

La "justice intergénérationnelle" fait référence à l'équité entre générations qui est fondée sur l'idée selon laquelle "la quête du bien-être par la génération actuelle ne saurait réduire les chances, pour les générations futures, de mener une vie agréable et décente" (Nations unies, 2013<sup>16</sup>). Dans le cadre des présentes conclusions du Conseil, la justice intergénérationnelle décrit les relations entre les générations actuelles, c'est-à-dire entre les générations jeunes et plus âgées.

On entend par "solidarité intergénérationnelle" le soutien mutuel et la coopération entre les différents groupes d'âge afin de parvenir à une société dans laquelle les personnes de tout âge ont un rôle à jouer en fonction de leurs besoins et de leurs capacités et peuvent bénéficier, sur un pied d'égalité, du progrès économique et social de leur communauté.

---

<sup>16</sup> Nations unies, La solidarité intergénérationnelle et les besoins des générations futures, rapport du secrétaire général, A/68/322, 2013.

c) SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL SUR LES CONSULTATIONS NATIONALES  
MENÉES DANS LE CADRE DU 9<sup>e</sup> CYCLE DU DIALOGUE DE L'UE EN FAVEUR DE  
LA JEUNESSE:

La phase de consultation du 9<sup>e</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse s'est déroulée de janvier à août 2022. La présente synthèse des résultats du 9<sup>e</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse couvre les activités de consultation menées par les groupes de travail nationaux, les contributions des organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse participant au 9<sup>e</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et les résultats de la conférence européenne de la jeunesse s'inscrivant dans ce 9<sup>e</sup> cycle, qui s'est tenue à Prague, en République tchèque<sup>17</sup>. Elle comprend également les résultats du recueil à mi-parcours des bonnes pratiques<sup>18</sup>.

Résultats du sous-thème 1: "Information et éducation"

Les jeunes qui ont participé aux consultations estiment que les sources d'information et les possibilités de s'informer sur le changement climatique devraient:

- être adaptées aux jeunes, être accessibles et disponibles dans toute une série de formats et de langues;
- montrer l'importance que revêt le changement climatique dans la vie d'une grande diversité de jeunes;
- être complètes, fiables, et étayées par la science, couvrir diverses thématiques environnementales et montrer les processus politiques et les évolutions liés à la durabilité;
- mettre en évidence les liens entre changement climatique et inégalités, dont de nombreux jeunes n'avaient pas conscience lors des consultations;

---

<sup>17</sup> Conférence européenne de la jeunesse du 9<sup>e</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, Prague, République tchèque. Rapport final de la conférence: délibérations sur la durabilité et l'inclusion, 25 juillet 2022.

<sup>18</sup> Rapport à mi-parcours du 9<sup>e</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Bonnes pratiques et processus de consultation, 30 juin 2022.

- aller au-delà du partage d'informations et avoir pour objectif de motiver les jeunes et de leur donner les moyens d'agir en faveur de la durabilité, y compris à travers l'action politique et des choix de mode de vie durables;
- éviter les "messages apocalyptiques" qui suscitent des sentiments de désespoir et ont des répercussions sur la santé mentale des jeunes.

Afin d'accroître les possibilités d'apprentissage sur la durabilité, il a été suggéré de mieux utiliser les écoles et d'intégrer le thème de la durabilité dans leurs programmes. Bien que les écoles aient été le cadre le plus souvent proposé pour offrir ces possibilités d'apprentissage, la société civile, les clubs de jeunesse, les organisations de jeunesse, les outils numériques et les programmes entre pairs ont également été cités comme environnements d'apprentissage favorables. La nécessité de financer l'animation socio-éducative et les organisations de jeunesse afin d'élargir les possibilités d'apprentissage liées à la durabilité est un point qui a été soulevé.

#### Résultats du sous-thème 2: "Action et autonomisation"

Les participants à la consultation s'accordent sur le fait que les décideurs et les responsables politiques font preuve d'immobilisme sur les questions de durabilité et d'environnement et que les jeunes disposent de très peu de moyens pour demander aux décideurs de rendre des comptes sur ces sujets. Des sentiments de méfiance et de mécontentement ont été exprimés à l'égard des responsables politiques. De nombreux jeunes, mais pas tous, étaient en mesure de recenser divers mécanismes de participation disponibles (tels que les manifestations, les pétitions, les organisations de la société civile). D'une manière générale, cependant, aucun de ces mécanismes ne permet selon eux d'entraîner un changement en matière de durabilité, du fait de l'inaction des décideurs politiques concernés. Aucun type de mécanisme particulier n'a été largement reconnu comme étant plus efficace. Les jeunes participant à des structures formelles (telles que les conseils de la jeunesse ou les conseils consultatifs) ont fait valoir que ces structures avaient un certain impact lorsqu'elles étaient intégrées dans l'élaboration des politiques. De nombreux jeunes n'avaient toutefois pas connaissance de ces structures. Les participants à la consultation estiment que les possibilités de demander aux décideurs de rendre des comptes seraient améliorées par:

- l'engagement des décideurs politiques à mener une action plus étendue sur la base des résultats des mécanismes de participation;

- l'amélioration de l'accès aux mécanismes de participation, en veillant à ce que ces mécanismes se concentrent sur les préoccupations des groupes marginalisés aussi bien que sur celles de la majorité et permettent aux jeunes marginalisés de jouer un rôle de premier plan;
- l'accroissement du nombre de possibilités de participation sur la durabilité, en particulier le dialogue informel et régulier avec les représentants élus;
- la promotion et la protection des conseils de la jeunesse en augmentant les ressources, en créant davantage de conseils locaux de la jeunesse et en assurant un appui législatif.

### Résultats du sous-thème 3: "Gouvernance":

Les conférences européennes de la jeunesse du 9<sup>e</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui se sont tenues en France et en République tchèque, et la réunion ministérielle informelle du 22 janvier 2022 à Strasbourg ont mis en lumière les préoccupations des jeunes concernant l'exploitation de l'image de la jeunesse ("youth washing"). Les jeunes qui ont participé à la phase de consultation étaient moins familiarisés avec ce concept mais étaient souvent en mesure de le reconnaître. L'exploitation de l'image de la jeunesse est décrite comme un engagement entre les responsables ou décideurs politiques et les jeunes qui n'a pas véritablement de chance d'aboutir à un changement politique, en dépit des attentes qu'il suscite. Les consultations ont révélé que des mécanismes participatifs pourraient réduire l'exploitation de l'image de la jeunesse en:

- améliorant la transparence et la visibilité, en fournissant aux jeunes des informations claires sur la faisabilité de la mise en œuvre de leurs demandes et en veillant à ce que les engagements des décideurs politiques soient enregistrés et promus publiquement;
- fournissant aux jeunes un suivi et un retour d'information sur les mesures prises par les décideurs politiques à la suite d'activités de participation, en demandant aux décideurs politiques de rendre publiquement compte des changements réalisés ou de justifier de l'absence de changements dans les délais impartis, et en engageant un dialogue permanent avec les jeunes;
- en établissant des liens plus cohérents et plus solides entre les mécanismes de participation et les domaines d'action liés à la durabilité.

#### Résultats du sous-thème 4: "Mobilité et solidarité"

Lors de la consultation, des jeunes issus de divers milieux marginalisés ont été interrogés sur ce qui pourrait leur permettre de profiter des possibilités de mobilité liées à l'environnement offertes dans l'ensemble de l'UE. Les obstacles financiers ou la perception des obstacles financiers ont été invoqués comme un problème majeur. Parmi ces obstacles figurent les coûts directs, l'impossibilité d'interrompre sa carrière ou le risque de perdre ses droits à l'aide sociale. Les barrières linguistiques et le manque d'informations accessibles sur les possibilités offertes jouent aussi un rôle. Certains jeunes ont l'impression que les possibilités de mobilité au sein de l'UE ne s'adressent pas aux jeunes de leur milieu. La tendance à se concentrer sur les besoins immédiats de la vie ou sur les questions locales plutôt que sur les questions environnementales est un facteur qui a également été invoqué. Les jeunes consultés ont établi qu'il était nécessaire:

- d'abaisser le seuil d'accès aux possibilités offertes en supprimant les coûts, en offrant des possibilités de court terme (deux à trois jours), en simplifiant les procédures administratives et en établissant des liens directs par l'intermédiaire des écoles ou de projets locaux;
- d'accroître le financement et le soutien des organisations qui promeuvent les projets de mobilité et de solidarité;
- de mettre l'accent sur les initiatives environnementales locales qui sont liées aux communautés de jeunes marginalisés et qui les concernent;
- de renforcer la publicité et la communication, notamment en offrant des possibilités de mobilité liées aux écoles ainsi qu'en travaillant de concert avec des organisations, des professionnels et d'anciens participants qui ont des "liens de confiance" avec des jeunes en situation de marginalité;
- de mettre l'accent sur les avantages personnels que l'on peut tirer d'une participation, en particulier en ce qui concerne l'employabilité et les compétences professionnelles, et de rendre les possibilités plus attrayantes;
- de fournir un soutien flexible, de haute qualité et professionnel qui soit en mesure de répondre à la diversité des besoins en matière d'accessibilité, y compris en dotant les organisations travaillant avec des jeunes en situation de marginalité des ressources nécessaires pour soutenir les possibilités de mobilité liées à l'environnement.

## Résultats du sous-thème 5: "Accès aux infrastructures"

L'insuffisance des moyens financiers a été identifiée comme l'un des principaux facteurs empêchant les jeunes de faire des choix de vie plus durables. Les participants consultés ont plaidé en faveur du développement d'infrastructures durables qui soient abordables pour les jeunes. Le manque général d'infrastructures dans les zones rurales a également été souligné. Parmi les types d'infrastructures demandées figurent notamment:

- des transports publics abordables et de meilleure qualité, ainsi que des installations pour cyclistes plus sûres et plus nombreuses, qui deviendraient ainsi des options viables par rapport à la voiture;
- des possibilités de logement financièrement accessibles, les jeunes ayant fait valoir que les obstacles financiers étaient pour eux un facteur important qui rendait difficile la prise en compte de la durabilité lors du choix du logement;
- davantage d'espaces verts, publics et ouverts, et la promotion des énergies renouvelables;
- des options abordables en matière d'alimentation et de consommation durables, y compris le recyclage et la réutilisation. Cet aspect est important pour de nombreux jeunes, mais n'a pas le même degré de priorité que d'autres propositions.

La conférence européenne de la jeunesse qui s'est tenue à Prague a mis en évidence le rôle que la politique de la jeunesse et le secteur de la jeunesse pouvaient jouer pour soutenir la participation des jeunes dans les domaines d'action plus directement liés aux infrastructures, tels que les transports, le logement, l'urbanisme, l'énergie et l'agriculture.

## Résultats du thème transversal: Dialogue intergénérationnel

La conférence européenne de la jeunesse qui s'est tenue à Prague a mis en évidence que la durabilité et l'inclusion ne sont pas des "questions propres à la jeunesse", mais des questions qui touchent l'ensemble de la société. Un dialogue intergénérationnel entre toutes les générations a donc été considéré comme nécessaire pour assurer de bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques. Il n'y a pas eu de demande importante pour un dialogue intergénérationnel lors des consultations du 9<sup>e</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, mais le sujet a bénéficié d'un certain soutien lorsqu'il a été présenté aux jeunes participants. Le dialogue intergénérationnel aurait le potentiel:

- de légitimer et de renforcer la reconnaissance des préoccupations des jeunes et des efforts qu'ils déploient sur les questions de durabilité;
- d'instaurer une solidarité et un soutien mutuels entre les générations;
- de promouvoir l'apprentissage intergénérationnel et de permettre aux jeunes d'influencer les points de vue des générations plus âgées sur la durabilité.

Il a été indiqué que le dialogue intergénérationnel ne devrait pas remplacer les mécanismes existants de participation des jeunes ni le dialogue direct entre les jeunes et les décideurs politiques, mais qu'il devrait avoir lieu parallèlement à ces activités.

